

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 21 décembre 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis.

### Est aussi présent :

Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 09-12-946 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 21 décembre 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 4.5 « Conseil du Bassin Versant de la région de Vaudreuil-Soulanges / Politique de l'eau » et en y ajoutant le point 4.6 « Marché de solidarité de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 7 décembre 2009

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Hébergement La Passerelle / Souper bénéfice / Aide financière
- 4.4 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper bénéfice / 29 janvier 2010
- 4.6 Marché de solidarité de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière

### 5. GREFFE

- 5.1 FIMR 2 / Addenda 1 / Autorisation de signature

### 6. TRÉSORERIE

- 6.1 Transferts budgétaires
- 6.2 Liste des comptes
- 6.3 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2010
- 6.4 Assurances générales 2010

### 7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Mouvements de personnel
- 7.2 Entente / Service sécurité incendie / Conditions de travail des capitaines / Années 2007 à 2013
- 7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 11 novembre 2009

**8. COMMUNICATIONS**

**9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

**10. ARTS ET CULTURE**

**11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

**12. PROTECTION PUBLIQUE**

**13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Matériel d'éclairage / Bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux
- 13.2 Adjudication de contrat / Travaux d'électricité / Bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-59 / Fourniture et installation des portes de garage / Bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux
- 13.4 Adjudication de contrat / Fourniture et installation d'un système de chauffage / Bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux
- 13.5 Feu clignotant suspendu et arrêts obligatoires / Intersection de la montée Alstonvale et de la route Harwood
- 13.6 Interdiction de stationnement / Rue Boyer
- 13.7 Interdiction de stationnement et modification / Rue Boyer
- 13.8 Interdiction de stationnement / Rue Caron
- 13.9 Interdiction de stationnement / Rue Bourget
- 13.10 Interdiction de stationnement / Rue des Loisirs
- 13.11 Interdiction de stationnement / Rue Forbes
- 13.12 Interdiction de stationnement et d'arrêt / Rues des Muguets et Laure-Gaudreault
- 13.13 Déplacement des panneaux de signalisation / Route de Lotbinière

**14. EAUX**

**15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° VAUM1017 / Système d'ozonation / Usine de filtration / Règlement n° 1498
- 15.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 / Conception et construction clé en main / Aréna / Règlement n° 1496
- 15.3 Ordre de changement n° 1 / Réhabilitation d'aqueduc 2009 / Rues Larivée, Delorme, Boily, Prévost et chemin Paul-Gérin-Lajoie

**16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 8 décembre 2009
- 16.2 PIIA / 2150, rue Chicoine / Nouvelle construction / Lot 3 666 603 / CCU n° 09-12-110
- 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Construction habitations multifamiliales / Zone H3-450 / Construction habitations unifamiliales contigües / Zone H1-449 / Lot 4 415 070 / CCU n° 09-12-111
- 16.4 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) / Création de deux (2) lots / 870, route de Lotbinière / Partie du lot 1 546 577 / CCU n° 09-12-113

**17. ENVIRONNEMENT**

**18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1582 / Entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et M. Orlando Laucella / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, construction de voirie et travaux connexes / Prolongement rue Reid en impasse

- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1582 / Entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et M. Orlando Laucella / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, construction de voirie et travaux connexes / Prolongement rue Reid en impasse
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1275-129 / Modification zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 / Hauteur maximale des habitations unifamiliales
- 18.4 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-129 / Modification zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 / Hauteur maximale des habitations unifamiliales
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1270-26 / Changement d'affectation / Lot 3 085 884 / Avenue Saint-Charles / Habitation moyenne et forte densité
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1275-126 / Création zone résidentielle et grille des usages et normes / Zone H3-135
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1275-127 / Création zone résidentielle et grille des usages et normes / Zone H1-679 / Révision hauteur minimale des habitations unifamiliales isolées
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1536 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et travaux connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1583 / Dépenses honoraires professionnels / Construction caserne de pompiers / Intersection rues Forbes et Boileau
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1480-03 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.11 Avis de motion / Passage de véhicules tout terrain / Partie de la voie de service de l'autoroute 540 / Lot 3 353 183
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1564-01 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RHM330)

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE .**

**« ADOPTÉE »**

**09-12-947 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**« ADOPTÉE »**

**09-12-948 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**09-12-949 HÉBERGEMENT LA PASSERELLE / SOUPER BÉNÉFICE / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par Hébergement La Passerelle, qui se tiendra le 12 février 2010 au Centre communautaire de L'Île-Perrot, dans le cadre d'une levée de fonds;

CONSIDÉRANT que cet organisme accueille gratuitement les femmes et les enfants de la région victimes de violence conjugale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière de trois cents dollars (300 \$) à Hébergement La Passerelle pour assurer le succès de l'événement susdit;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-12-950 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER BÉNÉFICE / 29 JANVIER 2010**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 5<sup>e</sup> édition du Happening de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges le 29 janvier 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de deux cents dollars (200 \$) chacun pour le souper-bénéfice organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 29 janvier 2010 au Pavillon sur le Lac du Château Vaudreuil;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-12-951 MARCHÉ DE SOLIDARITÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Marché de solidarité de Vaudreuil-Soulanges pour le démarrage de ses activités;

CONSIDÉRANT la vision environnementale de cet organisme;

CONSIDÉRANT l'impact positif des activités de cet organisme pour nos producteurs agricoles locaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de trois mille dollars (3 000 \$) soit octroyée à Marché de solidarité de Vaudreuil-Soulanges pour le démarrage de ses activités;

QUE cette aide soit accompagnée d'une réduction du prix de la carte de membre pour les citoyens de Vaudreuil-Dorion.

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-12-952 FIMR 2 / ADDENDA 1 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les résolutions 08-12-098 et 09-03-179 relatives au protocole intervenu avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le protocole intervenu le 17 mars 2009 et d'autoriser M. Guy Pilon, maire, à signer l'addenda transmis par le Ministère le 2 décembre 2009 portant sur une aide financière relative à la méthodologie pour cueillette et compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda n° 1 du protocole d'entente dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (dossier 613574).

« ADOPTÉE »

**09-12-953 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quinze mille cinq cent vingt-cinq dollars (15 525 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 8 décembre 2009.

« ADOPTÉE »

**09-12-954 LISTE DES COMPTES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions deux cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente cents (3 259 897,30 \$).

« ADOPTÉE »

**09-12-955 TRANSPORT SOLEIL INC. / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

ATTENDU les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour l'année 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc. pour l'exercice financier 2010 montrant des revenus de sept cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-sept dollars (786 787 \$) et des dépenses du même montant;

QUE soit autorisée la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à verser à Transport Soleil inc. un montant de quarante et un mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (41 785 \$) représentant la quote-part 2010 calculée au prorata de la population de chacune des villes participantes;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-12-956 ASSURANCES GÉNÉRALES 2010**

CONSIDÉRANT que la ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de deux cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre dollars (277 804 \$), taxes applicables non comprises, pour la période du 31 décembre 2009 au 30 décembre 2010;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-12-957 MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste de mouvements de personnel datée du 26 novembre 2009.

« ADOPTÉE »

**09-12-958 ENTENTE / SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / CONDITIONS DE TRAVAIL DES CAPITAINES / ANNÉES 2007 À 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente sur les conditions de travail à intervenir entre l'Association des capitaines et la ville de Vaudreuil-Dorion, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2013.

« ADOPTÉE »

**09-12-959 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 2009**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 11 novembre 2009 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**09-12-960 ADJUDICATION DE CONTRAT / MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE / BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement à la fourniture du matériel d'éclairage intérieur et extérieur du bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la compagnie Guillevin International Cie, 4000, rue Griffith, Saint-Laurent (Québec), H4T 1A8, pour la fourniture du matériel d'éclairage pour le bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux au montant de quatre mille soixante-deux dollars (4 062 \$), taxes applicables non comprises;

Financé par le surplus accumulé affecté.

« ADOPTÉE »

**09-12-961 ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ / BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement à l'exécution de travaux d'électricité pour l'installation de l'éclairage du bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT la politique d'achat locale qui permet une différence de 5 %;

CONSIDÉRANT qu'un entrepreneur local a déposé une soumission dont le prix est supérieur de 1,01 % par rapport au plus bas prix soumis;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission, déposée par la compagnie Lagacé Électrique inc., 2881, rue du Meunier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour l'exécution de travaux d'électricité pour l'installation de l'éclairage du bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux au montant de neuf mille dollars (9 000 \$), taxes applicables non comprises;

Financé par le surplus accumulé affecté.

« ADOPTÉE »

**09-12-962 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-59 / FOURNITURE ET INSTALLATION DES PORTES DE GARAGE / BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul Dumoulin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation des portes de garage pour le bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 9 décembre 2009, immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-59;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Industries André inc., 290, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et l'installation des portes de garage pour le bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux au montant de seize mille cent trente dollars (16 130 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres no 401-110-09-59;

Financé par le surplus accumulé affecté.

« ADOPTÉE »

**09-12-963 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE / BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement à la fourniture et l'installation d'un système de chauffage bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la compagnie Entreprise Pier-Luc Durocher inc., 338-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Clet (Québec), J0P 1S0, pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage pour le bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux au montant de neuf mille trois cent quarante-neuf dollars et quarante-neuf cents (9 349,49 \$), taxes applicables non comprises;

Financé par le surplus accumulé affecté.

« ADOPTÉE »

**09-12-964 FEU CLIGNOTANT SUSPENDU ET ARRÊTS OBLIGATOIRES / INTERSECTION DE LA MONTÉE ALSTONVALE ET DE LA ROUTE HARWOOD**

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes faites par les citoyens pour sécuriser l'intersection de la montée Alstonvale et de la route Harwood (342);

CONSIDÉRANT que l'intersection est très achalandée et présente un haut risque d'accident;

CONSIDÉRANT que la route Harwood (342) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande au ministère des Transports du Québec d'implanter des arrêts obligatoires sur la route Harwood (342) à l'intersection de la montée Alstonvale, et d'installer un feu clignotant rouge suspendu au-dessus de ladite intersection;

QUE le Ministère, s'il s'avérait impossible de donner suite à la demande ci-haut mentionnée, installe un feu clignotant jaune suspendu au-dessus de ladite intersection.

« ADOPTÉE »

**09-12-965 INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE BOYER**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé en façade du 177, rue Boyer jusqu'au coin de la rue Béland;

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;



ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-966 INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET MODIFICATION / RUE BOYER**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la signalisation sur la rue Boyer, à partir de 30 mètres de l'avenue Saint-Charles, soit remplacée de la façon suivante :

Nom de la rue	Côtés de la rue	Intervalle	Période
Boyer, rue	Sud	À partir de 30 m de l'avenue Saint-Charles jusqu'à la rue Béland	Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 18 h
	Nord	À partir de 30 m de l'avenue Saint-Charles jusqu'à la fin du terrain du 171, rue Boyer	Mardi et jeudi de 8 h à 18 h

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-967 INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE CARON**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé sur la 2<sup>e</sup> Avenue, du coin de la rue Caron, côté est, jusqu'aux limites arrières du terrain du 373, rue Caron;

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-968 INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE BOURGET**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneal Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé entre le 25 et le 53, rue Bourget du côté de l'îlot;

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-969 INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé entre les deux (2) entrées charretières du 121 et 127, rue des Loisirs;

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-970 INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE FORBES**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'arrêt des véhicules routiers soit prohibé sur le côté est de la rue Forbes :

- sur une distance de 50 mètres au nord de la rue Boileau;
- sur une distance de 50 mètres au sud du boulevard de la Gare.

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-971 INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET D'ARRÊT / RUES DES MUGUETS ET LAURE-GAUDREULT**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la signalisation sur le côté nord de la rue des Muguets soit modifiée afin que l'arrêt des véhicules routiers soit prohibé sur la rue des Muguets, côté nord, entre le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Laure-Gaudreault ;

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé sur la rue Laure-Gaudreault, côté est, entre les rues des Muguets et le 2559, rue Laure-Gaudreault;

QUE mandat soit confié à la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-12-972 DÉPLACEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION / ROUTE DE LOTBINIÈRE**

CONSIDÉRANT le déplacement de la traverse piétonnière avec brigadière scolaire, de la route de Lotbinière, initialement située à l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood), pour celle de la rue Chicoine et de la route de Lotbinière

CONSIDÉRANT que la route de Lotbinière est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande au ministère des Transports du Québec l'installation de la signalisation nécessaire à l'identification de cette traverse piétonnière.

« ADOPTÉE »

**09-12-973 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° VAUM1017 / SYSTÈME D'OZONATION / USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N° 1498**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'installation d'un système d'ozonation redondant ainsi que la fourniture et l'installation d'un système de génération d'oxygène redondant, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 décembre 2009 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par Les Consultants LBCD inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° VAUM1017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Socomec Industriel inc., 3200, rue des Chantiers, Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N3, pour l'installation d'un système d'ozonation redondant ainsi que la fourniture et l'installation d'un système de génération d'oxygène redondant et ce, pour un montant de six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et treize cents (698 283,13 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM1017 y compris ses addendas n°s 1 à 6;

QUE cette dépense soit imputée au Règlement d'emprunt n° 1498.

« ADOPTÉE »

**09-12-974 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 10, 12, 13, 14, 15, 16 ET 17 / CONCEPTION ET CONSTRUCTION CLÉ EN MAIN / ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n°s 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de deux cent cinquante-trois mille sept cent dix-huit dollars et vingt-huit cents (253 718,28 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**09-12-975      ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÉHABILITATION D'AQUEDUC 2009 /  
RUES LARIVÉE, DELORME, BOILY, PRÉVOST ET CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Réhabilitation d'aqueduc 2009 / Rues Larivée, Delorme, Boily, Prévost et chemin Paul-Gérin-Lajoie » totalisant un montant de neuf mille cent deux dollars et vingt-cinq cents (9 102,25 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-712;

Certificat de crédits suffisants.

**« ADOPTÉE »**

**09-12-976      COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2009**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 décembre 2009.

**« ADOPTÉE »**

**09-12-977      PIIA / 2150, RUE CHICOINE / NOUVELLE CONSTRUCTION / LOT 3 666 603 /  
CCU N° 09-12-110**

CONSIDÉRANT la recommandation n°09-12-110 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n°1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que proposé et montré aux plans préparés par VALT Design en date du 5 décembre 2009, et par M. Yves Lamoureux, architecte, en date du 27 novembre 2009, feuillets A-00 et A-02, à l'exception des enseignes qui devront faire l'objet d'une analyse à une séance ultérieure, et sous réserve des conditions suivantes :

- Le fil de fer barbelé n'est pas autorisé au sommet de la clôture à grillage à mailles losangées;
- La hauteur maximale de la clôture sera de 2 mètres.

**« ADOPTÉE »**

**09-12-978      MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / CONSTRUCTION  
HABITATIONS MULTIFAMILIALES / ZONE H3-450 / CONSTRUCTION  
HABITATIONS UNIFAMILIALES CONTIGÜES / ZONE H1-449 / LOT 4 415 070 /  
CCU N° 09-12-111**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-12-111 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2009;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire de modifier le Règlement de zonage n° 1275 dans le but d'autoriser les habitations multifamiliales pour la zone H3-450 et les habitations unifamiliales contiguës pour la zone H1-449.

« ADOPTÉE »

**09-12-979      DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / CRÉATION DE DEUX (2) LOTS / 870, ROUTE DE LOTBINIÈRE / PARTIE DU LOT 1 546 577 / CCU N° 09-12-113**

CONSIDÉRANT la volonté du requérant à modifier les installations septiques pour la résidence et le garage commercial conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8);

CONSIDÉRANT que le projet d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 autorisant l'extension d'un terrain dérogatoire pour l'usage résidence unifamiliale en zone agricole décrétée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du terrain devra être conforme au Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT que le garage commercial est dérogatoire et l'extension du terrain ne pourra être autorisée;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accueille favorablement la demande et appuie le requérant auprès de la CPTAQ pour sa demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 1 546 577.

« ADOPTÉE »

**09-12-980      AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1582 / ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET M. ORLANDO LAUCELLA / PREPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, CONSTRUCTION DE VOIRIE ET TRAVAUX CONNEXES / PROLONGEMENT RUE REID EN IMPASSE**

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et M. Orlando Laucella pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de voirie du projet de prolongement de la rue Reid en impasse y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**09-12-981      ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1582 / ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET M. ORLANDO LAUCELLA / PREPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, CONSTRUCTION DE VOIRIE ET TRAVAUX CONNEXES / PROLONGEMENT RUE REID EN IMPASSE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1582 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et M. Orlando Laucella pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de voirie du projet de prolongement de la rue Reid en impasse y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 janvier 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« **ADOPTÉE** »

**09-12-982 AVIS DE MOTION / REGLEMENT N° 1275-129 / MODIFICATION ZONES H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 ET H1-451 / HAUTEUR MAXIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 visées audit règlement dans le but de porter à 9,50 mètres la hauteur maximale des habitations unifamiliales.

**09-12-983 ADOPTION PREMIER PROJET / REGLEMENT N° 1275-129 / MODIFICATION ZONES H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 ET H1-451 / HAUTEUR MAXIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-129 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 visées audit règlement dans le but de porter à 9,50 mètres la hauteur maximale des habitations unifamiliales »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 18 janvier 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« **ADOPTÉE** »

**09-12-984 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-26 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 3 085 884 / AVENUE SAINT-CHARLES / HABITATION MOYENNE ET FORTE DENSITÉ**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 23 novembre 2009 un projet de règlement portant le n° 1270-26;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 décembre 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-26 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-26 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Commerce artériel (C-A) pour le lot 3 085 884 sis en front de l'avenue Saint-Charles pour une affectation habitation moyenne et forte densité (H-MF) ».

« ADOPTÉE »

**09-12-985 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-126 / CRÉATION ZONE RÉSIDENTIELLE ET GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H3-135**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 23 novembre 2009 un projet de règlement portant le n° 1275-126;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 décembre 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-126 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-126 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone résidentielle H3-135 à même une partie de la zone C3-120 ainsi que la grille des usages et normes s'y rattachant ».

« ADOPTÉE »

**09-12-986 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-127 / CRÉATION ZONE RÉSIDENTIELLE ET GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H1-679 / RÉVISION HAUTEUR MINIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 23 novembre 2009 un projet de règlement portant le n° 1275-127;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 décembre 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-127 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-127 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone résidentielle H1-679 à même une partie de la zone H1-633 ainsi que la grille des usages et normes qui s'y rattachent et revoir la hauteur minimale des habitations unifamiliales isolées dans le projet « Grands compositeurs ».

« ADOPTÉE »

**09-12-987 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1536 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND ENTRE LA RUE VALOIS ET LA RIVIÈRE QUINCHIEN**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1536 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1536 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de cinq millions cent trente-deux mille dollars (5 132 000 \$) autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien ».

**« ADOPTÉE »**

**09-12-988 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1583 / DEPENSES HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS / INTERSECTION RUES FORBES ET BOILEAU**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction de la caserne d'incendie au 500, rue Forbes et décrétant un emprunt de six millions six cent quarante-quatre mille dollars (6 644 000 \$) à ces fins.

**09-12-989 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1480-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

**09-12-990 AVIS DE MOTION / PASSAGE DE VÉHICULES TOUT TERRAIN / PARTIE DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 540 / LOT 3 353 183**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement afin de permettre le passage de véhicules tout terrain sur une partie de la voie de service de l'autoroute 540 dont l'assiette est constituée du lot 3 353 183.

**09-12-991 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RHM330)**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement (RHM330).

**09-12-992 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.



**09-12-993 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**09-12-994 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 14 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier